

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MB/LR

N°2023-137

**OBJET**

Frais de représentation  
d'un élu au Congrès National de la  
Fédération des Stations Vertes

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : **11**  
(+ 2 procurations)

Votes pour : **12**

Affiché à la porte de la Mairie le :  
**Le 16 novembre 2023**

L'an **deux mille vingt-trois**, le quinze novembre, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur André MIR, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : **8 novembre 2023**

**PRÉSENTS** : MM. André MIR, Jacques SALAT, Aline NARS, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUÉ

**ABSENTS (excusés)** : MM. Philippe AIZIER (procuration à André MIR), René DARAN (procuration à Jacques. SALAT), Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **onze** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Christophe BOURREC** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a obtenu le label « Station Verte » le 6 juillet 2022.

Le congrès de cette structure a eu lieu à Jonzac (17) les 10 et 11 octobre 2023.

Monsieur Philippe AIZIER, 1<sup>er</sup> adjoint, a pris part à ce congrès pour représenter la commune.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

- approuve le déplacement de Monsieur Philippe AIZIER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, pour représenter la commune au « Congrès National de la Fédération des Stations Vertes et des Villages de Neige » qui a eu lieu les 10 et 11 octobre 2023 à Jonzac (17).
- autorise le remboursement par mandat administratif des frais engagés par **Monsieur Philippe AIZIER**, 1<sup>er</sup> adjoint, d'un montant de **198.60 €** (*cent quatre vingt dix huit euros soixante centimes*).
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Fait à Saint-Lary-Soulan, le 15 novembre 2023  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,

**André MIR**